

véritable bonne entente, pour la véritable union que d'aller devant les cours de justice.

Il paraît que l'on veut régler la question avec des décrets de cour. Laissez-moi vous dire, que, d'après mon humble opinion, j'ai quelque expérience là-dedans, vous ne la réglerez jamais, nous ne la réglerons jamais de cette façon-là. La cour devant laquelle nous devons gagner notre cause aujourd'hui est celle de la bonne et saine opinion publique qui commence à se tourner contre nous. Ce sont les commissions d'écoles catholiques et le ministère d'Éducation d'Ontario qui doivent régler la question. Ceux d'Ottawa qui à tort ou à raison représentent tout Ontario, qui parlent pour tout Ontario n'ont qu'à aller devant le cabinet de cette province, conservateur ou libéral, non pas comme de suppléants mais avec les pétitions ou les raisons alléguées par les différents orateurs qui ont parlé avant moi; ils devront aller trouver ces messieurs et leur dire comment nous voulons la paix, mais une paix compatible avec nos droits, nos aspirations; et vous verrez que l'on prêterait une oreille favorable. L'Ontario anglo-saxonne a honte d'être la seule province du Dominion et peut-être du monde où l'on proscrire la plus belle, la plus harmonieuse des langues qui soit aujourd'hui parlée parmi les hommes.

Je vous dis que le recours aux tribunaux, le recours au Conseil privé pour moi est fatal. Voyons on recrute de l'argent dans tout le Dominion; on est rendu au Nouveau-Brunswick; on recueille l'argent pour les écoles de l'Ontario, mais non pour aller paraître devant les cours. Laissez-moi vous dire que la plupart de nos hommes publics sont opposés à l'idée d'amener cette question devant le Conseil du Roi. Ou vous gagnerez ou vous ne gagnerez pas. Monsieur le sénateur d'Ottawa, à Québec, dans une séance à laquelle j'assistais, a fait un exposé légal, clair de la question, il nous a dit dans un plaidoyer magnifique que nous n'aurions pas grande chance de succès en Angleterre. Supposons que nous gagnions notre cause devant le Conseil privé d'Angleterre, que va-t-il arriver? Une aggravation de la situation dont vous ne vous faites pas d'idée. Là où nous avons encore une grande partie d'Ontario pour nous, Ontario tout entier se soulèvera contre l'idée de voir la province de Québec (parce que tout sera attribué à la province de Québec) forcer chez eux un enseignement qui leur paraîtra odieux; et tout ce que les cours d'Angleterre pour-

ront passer de décrets sera d'un tour de main annulé par le bureau d'éducation de Toronto, s'ils le veulent, et ils le voudront; parce qu'alors on aura monté l'opinion publique.

Et si nous perdons, qu'arrivera-t-il? Au lieu d'aller à Toronto avec des prétentions de droits ou de quasi-droits, d'arguments tels que ceux que nous entendons, il faudra aller en humbles suppliants ou bien abandonner la cause; nos gens se décourageront. On se jettera le blâme les uns sur les autres; il n'y aura plus que le chaos dans Ontario; il n'y aura plus de direction pour la poursuite de cette guerre de laquelle je suis partisan pourvu qu'elle se fasse non pas comme une guerre violente mais comme une revendication entre gens susceptibles de se comprendre.

Ainsi, pour moi, le recours légal, les injures, l'intolérance, tout cela, ce sont des moyens également mauvais, des moyens avec lesquels nous n'arriverons à rien qu'à aggraver une situation déjà trop mauvaise.

Que faire? Le contraire de ce qui s'est fait, ou à peu près. Voyons, il y a quarante ans, nous, au Nouveau-Brunswick, avons commencé précisément par où vous allez finir: la guerre civile. Ici, il faut que je sois compris à demi mot. La situation était telle. . . on avait soulevé nos pauvres Acadiens contre les employés du gouvernement. On ne se contentait pas comme dans Ontario de faire sortir les enfants des écoles, mais on nous avait fait nous armer, et nous avions tué un officier du gouvernement. Les miliciens sont venus, ils ont tué des nôtres. Quel a été le résultat: Nous avons été quatre ans sans pouvoir envoyer nos enfants à l'école publique sous défense ecclésiastique et autre. Presque toute une génération d'Acadiens est sortie de là absolument illettrée. Vous n'auriez pas fait flancher un Anglais pour nous accorder quoi que ce soit. Le pays était monté; vous ne vous faites pas une idée de cela, comme c'est laid de voir des citoyens s'armer les uns contre les autres pour des questions religieuses ou de nationalité.

Nous étions l'infime minorité. Nous avons été quatre ans, comme résultat, sans envoyer nos enfants à l'école.

Aujourd'hui, la situation au Nouveau-Brunswick, mon ami de Moncton vous l'a dit, est bonne, presque excellente. Mon ami de la Nouvelle-Ecosse vous dira qu'à la Nouvelle-Ecosse elle est meilleure; et nous avons les mêmes lois anti-religieuses qui ont été passées en 1871 et qui subsistent encore